

32 avenue de L'Europe 38100 Grenoble

Tél : 04 35 12 96 44 mail [orgeco38@gmail.com](mailto:orgeco38@gmail.com)

Permanences du Lundi au Jeudi de 8 h à 18h.

Vendredi de 9h à 12h

NOS AUTRES PERMANENCES :

LA CÔTE ST ANDRÉ : Centre social Les Sources 30 rue Henry Gérard le 1er et 3e lundi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h

LA TOUR DU PIN : CCAS 9 rue Contamin, le 3ème Vendredi de chaque mois de 14 h15 à 16 h.

### INFORMATIONS AUX CONSOMMATEURS !

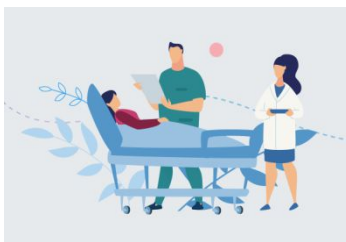
*En raison du CORONAVIRUS nous avons modifié nos conditions d'accueil.*

*Nous recevons les consommateurs uniquement sur rendez-vous.*

*Nous restons toutefois à votre disposition pour répondre à vos questions et traiter vos litiges. Vous pouvez toujours nous contacter par courrier, mail et téléphone.*

### RAPPEL DE NOTRE MISSION

- Informer, conseiller, défendre les consommateurs et les locataires, faire valoir leurs droits,
- Traiter les litiges concernant tous les domaines de la consommation,
- Aider à la constitution de dossier de surendettement
- Représenter les consommateurs dans différentes commissions :
  - ✓ commission de surendettement
  - ✓ commission d'aménagement commercial etc....
- Siéger à la commission des usagers dans des établissements de santé, pour veiller au respect des droits des patients et faciliter leurs démarches. Les représentants d'ORGECO sont présents dans les cliniques : des Granges, du Grésivaudan, Belledonne, et dans les hôpitaux de La Tour du Pin et de Pont de Beauvoisin.



## ORGECO DISPOSE DE DEUX AGRÈMENTS :

- *Un agrément consommation*, qui lui permet d'ester en justice pour assurer la défense collective des consommateurs.
- *Un agrément santé*, pour représenter les patients dans les établissements de santé.

## LES BRÈVES SPÉCIAL ÉTÉ :



### UN AMI QUI PEUT VOUS VOULOIR DU MAL !

Les expositions au soleil sont une des principales causes du cancer de la peau.

*Il est donc nécessaire de prendre des précautions :*

- ◆ Ne pas s'exposer de 12 heures à 16 heures
- ◆ Se protéger: parasol, lunettes de soleil, chapeau, vêtement (exemple : T-Shirt, y compris dans l'eau).
- ◆ Appliquer de la crème solaire (Aven est une marque recommandée par 60 millions de consommateurs) avec un indice 50 pour bénéficier d'une haute protection.



### PANNE SUR L'AUTOROUTE DES VACANCES ?

Malgré votre stress ne vous précipitez pas sur votre téléphone portable mais utilisez exclusivement les bornes d'appel d'urgence pour appeler les secours. Elles sont géo localisées et permettent de vous situer plus vite.

*Seules les entreprises agréées peuvent venir vous dépanner.*

Le dépanneur doit arriver dans les **30 minutes** suivant l'appel à la borne.

Les tarifs de dépannage sont fixés chaque année par arrêté ministériel. Ils varient selon si un remorquage est nécessaire ou non, mais comptez au **minimum 130 €**.

Ces prix sont **majorés de 50 %** si l'appel d'urgence a été passé entre 18 heures et 8 heures, ou un samedi, dimanche et jour férié.

Le dépanneur doit afficher dans son véhicule les tarifs de manière visible et lisible.

Il a l'obligation de vous fournir une facture détaillée.

## UNE GLACE, UN VERRE, UNE PÂTISSERIE



### EN TERRASSE :

### DES PETITS PLAISIRS APPRÉCIÉS DES VACANCIERS.

### *Mais le savez-vous ?*

Les cafetiers n'ont pas le droit :

- ⊙ De refuser de servir un simple café en terrasse ;
- ⊙ D'apporter un demi-litre de bière si la commande concerne un « demi », car le « demi » français correspond à 25 cl de bière (cette mesure résulte du demi setier parisien, ancienne mesure de capacité équivalente à un quart de pinte) ;
- ⊙ De refuser de changer la consommation si celle qui est servie n'est pas suffisamment fraîche ou chaude ;
- ⊙ De refuser de rembourser les frais de teinturerie si le client a été taché à cause du service ;
- ⊙ De refuser de dédommager le client victime d'une intoxication, d'une blessure, ou de tout autre dommage par suite d'une négligence à l'occasion du service.

---

### *QUESTIONS AUX JURISTES D'ORÇECO :*

*Question : Avez-vous des litiges à régler concernant des consommateurs suivant des cours à distance ?*

*Réponse : Oui bien sûr. L'enseignement à distance est très prisé par les consommateurs souhaitant effectuer une reconversion professionnelle ou ayant des problèmes de santé.*

*Q : Des pièges sont-ils à éviter ?*

*R : Les offres sont souvent alléchantes mais ne reflètent pas toujours la réalité. La première démarche que je conseille est de recueillir le maximum d'informations sur l'organisme de formation et ensuite de lire très attentivement le contrat avant de le signer.*

**Q : Le contrat comporte-t-il des mentions obligatoires ?**

R: Il faut rappeler tout d'abord qu'une signature apposée au bas d'un contrat engage le consommateur.

Un contrat d'enseignement à distance doit préciser :

- les conditions de l'enseignement
- le plan d'étude
- les conditions de résiliation

**Q : Le consommateur doit-il renvoyer immédiatement ce contrat au professionnel ?**

R: Non. Le consommateur dispose d'un délai de 7 jours à compter de la date de réception du contrat pour le signer. Il doit mettre à profit ce délai pour réfléchir et être certain de sa décision.

**Q : Le paiement s'effectue à quelle date ?**

R: Lors de son engagement le consommateur ne peut pas payer plus de 30 % du prix de la formation mais il s'engage à payer l'intégralité de celle-ci.

**Q : Un droit de rétractation existe-t-il ?**

R: Oui. Le consommateur qui change d'avis peut faire jouer son droit de rétractation sans justification et gratuitement et cela jusqu'à 14 jours après la signature du contrat.

**Q : Et au-delà ?**

R: Le consommateur peut résilier dans les 3 mois suivant la signature du contrat mais il reste redevable de 30% du prix de la formation. Passé ce délai seul un cas de force majeure (exemple : une grave maladie, une longue hospitalisation) permet de résilier sans frais.

Autant dire que la résiliation sans frais est difficile à obtenir car l'établissement peut exiger la totalité du prix de la formation.



*Continuez à vous informer sur notre site : <https://orgeco-isere.fr>*

*Ou sur Facebook : <http://orgeco-isere.fr/facebook>*

**BONNES VACANCES À TOUTES ET TOUS ET SOYEZ PRUDENTS.**

**NOUS TENONS TROP À VOUS !**

